



TAS / CAS

TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT
COURT OF ARBITRATION FOR SPORT
TRIBUNAL ARBITRAL DEL DEPORTE

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

FOOTBALL – COUPE D’AFRIQUE DES NATIONS MAROC 2025

LE TRIBUNAL ARBITRAL DU SPORT (TAS) ENREGISTRE UN APPEL DE LA FÉDÉRATION SÉNÉGALAISE DE FOOTBALL

Lausanne, 25 mars 2026 – Le Tribunal Arbitral du Sport (TAS) accuse réception d’un appel interjeté par la Fédération sénégalaise de football (FSF) contre la Confédération africaine de football (CAF) et la Fédération royale marocaine de football (FRMF). L’appel concerne une décision prise par la CAF le 17 mars 2026 déclarant que l’équipe nationale du Sénégal a perdu la finale de la Coupe d’Afrique des Nations (CAN) Maroc 2025 par forfait et attribuant la victoire à l’équipe nationale du Maroc sur le score de 3-0.

Enregistré par le TAS le 25 mars 2026, l’appel conclut à ce que la décision de la CAF soit annulée et que la FSF soit déclarée vainqueur de la CAN. La FSF demande également la suspension immédiate du délai pour le dépôt du mémoire d’appel jusqu’à ce que les motifs complets de la décision de la CAF soient notifiés. La décision de la CAF du 17 mars 2026 ne contenait que le verdict du Jury d’Appel de la CAF.

Une Formation arbitrale du TAS sera nommée pour statuer sur cette affaire, à la suite de quoi un calendrier de procédure sera établi. Conformément aux règles de procédure du TAS, un appelant dispose d’un délai de vingt jours pour déposer un mémoire d’appel contenant ses arguments juridiques, après quoi les intimés disposent d’un autre délai de vingt jours pour présenter une réponse contenant les moyens de défense. A ce stade de la procédure et compte tenu de la demande de suspension de délai formulée par la FSF, il n’est pas encore possible d’anticiper les échéances de la procédure, ni d’indiquer quand une audience sera fixée.

Me Matthieu Reeb, Directeur Général du TAS, a fait le commentaire suivant : « Le TAS est parfaitement équipé pour résoudre ce type de litiges, avec l’aide d’arbitres spécialisés et indépendants. Nous sommes conscients que les équipes et les fans désirent connaître la décision finale au plus vite et nous veillerons à ce que la procédure arbitrale puisse être menée dans les meilleurs délais, tout en respectant le droit de toutes les parties à bénéficier d’un procès équitable. »

Ce document est un résumé non officiel destiné aux médias. Le TAS fournira aux médias des informations actualisées sur l’audience, si celle-ci est programmée. Les procédures en cours sont confidentielles.